

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.128

L'An deux Mille Sept, le 30 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 octobre 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 octobre 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme DAVID-COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, M. MERLE, M. POTENNEC, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
Mme MOINET représentée par Mme MONTRON
M. SIMONNET représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON
Mme TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

ABSENTS -EXCUSES : Mme DURAND, M. FAVRE, M. GUIARD, Mme ISENDICK, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme PELTIER

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 26

Monsieur CAU a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES SITUÉES DANS L'EMPRISE DE
LA RUE DES CYPRES PAR VOIE DE CESSION GRATUITE**

RAPPORTEUR : M. BOURGEOIS

VOTE : UNANIMITE

Le 20 juillet 1971, la voie de desserte dénommée « rue des Cyprès » était créée pour assurer la liaison du lotissement du même nom vers le boulevard Franck Lamy.

Le 3 juillet 1978, une proposition de cession du terrain situé dans l'emprise de la voie avait été adressée à la Ville de ROYAN par monsieur Emile RAGOT, en qualité de propriétaire. Or la rédaction de l'acte authentique confiée à Maître PAGEOT est restée sans suite depuis cette date.

Le 30 avril 2004, un document d'arpentage a été établi par le cabinet DEVOUGE concernant l'emprise de ce délaissé de terrain représenté par les parcelles AW 420, pour 248 m², et AW 615 pour 3 m². Le 9 juin 2004, la Commission des Travaux avait émis un avis favorable à la reprise de la procédure visant à acquérir ces parcelles par voie de cession gratuite.

Sachant que le 16 août 2007, Monsieur Guy RAGOT nous a renouvelé son accord concernant sa proposition, il est aujourd'hui demandé à l'Assemblée Délibérante de procéder à la régularisation par voie de cession gratuite des parcelles concernées par ce délaissé de voirie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU la nécessité de régulariser cette situation de ce délaissé de voirie par cession gratuite des parcelles AW 420 et AW 615,

VU l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 09 juin 2004,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- De procéder à la régularisation par voie de cession gratuite de ce délaissé de voie désigné par les parcelles AW 420 et AW 615 situées dans l'emprise de la rue des Cyprès et appartenant à monsieur Guy RAGOT.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes les pièces relatives à l'acquisition des parcelles AW 420 et AW 615.
- D'imputer la dépense relative aux frais administratifs au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 novembre 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT